

DE LA CAISSE PLURIVILLAGEOISE AUX ASSOCIATIONS MODERNES

« *Que ceux qui prétendent nous connaître mieux que nous-mêmes fassent preuve de plus de modestie et cessent de nous mystifier en tentant de nous maintenir dans les cordes d'une assignation intellectuelle fruit d'idéologies coloniales dépassées* » Yaya SY

« Les associations villageoises soninké¹ en France (AVSF)² »

(Page de synthèse modifiée le 06-01-2014 de la thèse de Yaya SY)

Du XVe jusqu'au XVIIIe s. l'organisation sociale soninkée a subi des transformations rapides avec la fin (de la prépondérance) du commerce transsaharien et l'articulation des régions sahéliennes au « Commerce Triangulaire ». Cependant, il faut attendre les XIXe et XXe siècles pour voir les sociétés sahéliennes soumises aux logiques d'extraversion, avec la mise en place et le renforcement de leur administration directe par le système colonial français. Celui-ci brisera définitivement toute velléité de recomposition nationale ou étatique sur ce qu'il considère depuis la Conférence de Berlin comme des territoires conquis appelés protectorats.

En revanche, cette administration coloniale s'appuiera sur le village et le canton, dont les chefs seront le plus souvent d'extraction noble, mais considérés comme de simples exécutants ou auxiliaires. Par ailleurs, ce nouveau pouvoir colonial, malgré sa volonté affichée d'abolir l'esclavage (au vu de ses intérêts cardinaux) a fermé à moitié les yeux sur les anciens rapports de domination au sein des villages et sur l'activité des *zawiya* (les mosquées des sectes) après qu'il eût décapité le messianisme musulman par la guerre et/ou la déportation.

Le village soninké, débarrassé du *Tunka* (Roi) dont le pouvoir fut vidé de sa substance et supplanté par « le soleil du Blanc » (nouveau règne ou ère du Blanc), s'agglomérera néanmoins autour de ses anciens chefs désormais sous haute autorité coloniale.

C'est dans ce contexte de primat de l'organisation villageoise, qu'à la veille des indépendances et après, les pays soninkés seront soumis aux contraintes de l'enclavement, de la pression démographique, de la désertification, de l'inefficacité des techniques de production, mais surtout à celles du manque de projets étatiques de développement pour leurs terroirs enclavés.

En se tournant massivement vers la France dès la fin des années cinquante, les Soninkés créeront la « Caisse ethnique » ou inter-villageoise fondée sur le modèle de l'organisation du village, mais aussi sur celui du *Kompo-xoore* (chambre villageoise en ville en Afrique) avec répartition des tâches entre les castes dominantes et les autres. Cette « Caisse » aura pour rôle d'assurer la cohésion communautaire : rapatriement des malades mentaux et enterrement des morts.

Mais à partir des années 1966-1968 la « Caisse ethnique » cédera le pas à la « Caisse – centrale » du village (*deben kessi*) que j'ai nommée association villageoise soninké en France (AVSF) qui, en plus des prérogatives de la précédente « Caisse inter-villageoise », entreprendra le plus

¹ Soninké invariable dans tout le texte de thèse (exigence ethnographique). Ici le terme soninké est accordé pour les adjectifs et les substantifs .

² Yaya SY, *Les associations villageoises soninké en France (AVSF) (Leur rôle dans la dynamique associative en France et le développement des villages d'origine)*. Thèse de Doctorat d'anthropologie sociale, soutenue en 1997, à l'Université de Paris V Panthéon-Sorbonne, UFR de Sciences Sociales.

souvent, dès sa création, la construction de la Grande Mosquée du village. En plus du soutien apporté par chaque migrant à sa propre famille, la Caisse impulsera par la suite la réalisation de projets sociaux, puis économiques de développement villageois : pharmacies, maternités, dispensaires, postes, puits, forages, bornes-fontaines, marchés, achats de pirogues, périmètres irrigués, coopératives d'achats, G.I.E. (groupement d'intérêt économique), achats et abatages de bœufs pour les fêtes religieuses (*tontonghe*), etc.

Mais dès la seconde moitié des années 1970, les AVSF subiront de plein fouet les contraintes générées par la crise économique avec la fermeture des frontières de la France à l'immigration de travail, l'instauration de la carte de séjour en 1975, et la promulgation de la loi sur le regroupement familial en 1976. Tout cela mettra un terme à l'immigration *alternative* ou *pendulaire* des Soninké et les enracinera dans la durée.

Confrontés dès lors, non seulement au développement des villages entrepris, il est vrai, un peu en vrac, mais aussi à l'intégration de la communauté des hommes, des femmes, et des enfants nés en France, nous nous sommes posé la question de l'adéquation de ces AVSF à cette double et lourde tâche, compte tenu des hiérarchies et principes traditionnels qui les fondent, d'où notre problématique : l'AVSF est-elle la forme d'organisation la plus efficace pour assurer à la fois la participation des Soninké au développement de leurs villages d'origine et leur intégration en France ?

Yaya SY (Université Paris V, Panthéon-Sorbonne, décembre 1997)

Bien comprendre les étapes de la migration soninkée en France.

Après la Seconde Guerre mondiale l'Europe était détruite, exsangue et vidée de ses forces vives. Pour se relever elle fit appel à la jeunesse des pays colonisés et de bien d'autres comme la Turquie. Fleurissent alors le bâtiment, les grandes et petites industries métallurgiques et chimiques, l'automobile, l'agriculture n'est pas en reste, elle mécanise et produit en masse... On est dans les « Trente Glorieuses » la société de consommation de masse est en plein boom.

Le patronat allait partout remplir des camions de jeunes travailleurs étrangers et célibataires, les Africains venaient par bateaux entiers. A partir de la seconde moitié des années 1960, la France ouvrit grandes ses frontières aériennes aux travailleurs africains venus de toute la Vallée du fleuve Sénégal, de Kayes à Matam principalement. Soninkés et Toucouleurs du monde rural de ces régions enclavées furent les premiers à se lancer dans le rush vers l'Eldorado...

Un fois en France, point de formalités, une simple visite sans entrave... à l'Office National de l'Immigration suffisait (ONI). « Carte de l'ONI » en poche, le nouvel immigré est prêt à l'emploi dès le lendemain.

Mais avec la guerre du Kippour entre Israël et les pays arabes en octobre 1973 et la crise énergétique qui s'ensuivit, l'Europe tombe dans le creux de la dépression économique.

Dans la seconde moitié des années 1970, on commence à dénombrer les chômeurs à l'ANPE et l'inflation galope à deux chiffres...

Dès son accession au pouvoir en 1974, Valéry Giscard d'Estaing suspend l'immigration de travail et le regroupement familial³. Il bouleverse l'immigration africaine en créant la carte de séjour en 1975 sans aucune négociation avec les Etats de l'Afrique Subsaharienne. C'est la fin des « allers-retours libres » pour les travailleurs africains. Ceux qui étaient en vacances au pays y sont restés « coincés » sur place et avaient perdu leurs droits... Ils étaient condamnés à revenir en clandestins sans droits... tout en payant des billets très chers avec d'énormes risques de refoulement.

En 1976⁴, c'est avec la loi sur le regroupement familial que les femmes africaines font leur apparition en France, sinon avant cette date, peu de Soninkés y vivaient avec leurs épouses. Ils se contentaient des mouvements pendulaires fréquents entre la France et l'Afrique.

³ Dès 1974 la loi André Postel-Vinay suspend l'immigration de travail et le regroupement des familles mais cette dernière clause sera supprimée dès 1975.

⁴ Loi 76-383 du 29 avril 1976, inspirée par l'Ordonnance de 1945 elle-même à la base des dispositions du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 auquel se réfère celle du 4 Octobre 1958. Ces dispositions sont les suivantes : Les étrangers vivant en France ont, comme les nationaux, le droit de mener une vie

Progressivement, à partir du début des années 1980, les enfants naquirent dans les HLM et les femmes tissèrent des liens entre elles dans les écoles, les centres sociaux et les PMI, etc. Elles créèrent des regroupements informels comme les tontines et finirent par aider les maris à se regrouper également dans les quartiers.

Au début des années 1980, l'immigration subsaharienne va se diversifier en France et les Sahéliens n'en seront désormais plus qu'une des nombreuses composantes.

D'autres populations en provenance des DOM avec le programme du BUMIDOM⁵ étaient elles aussi venues grossir les populations noires de France depuis 1963. L'INSEE estime leur nombre à **757 000 en 2010**.

familiale normale. Cette loi sera assouplie par la circulaire N° 81-50 du 10 juillet 1981 qui en facilite l'application en supprimant l'obligation de rassembler la famille en une seule fois.

⁵ Bureau pour les migrations dans les départements d'outre-mer créé par Michel Debré en 1963 (J.O. du 7 juin 1963). Avec l'explosion démographique, la fin de l'économie sucrière et surtout la Révolution cubaine à côté..., la France en déficit de main d'œuvre a décidé de couper l'herbe sous les pieds des indépendantistes... La jeunesse des DOM fut massivement envoyée travailler en France.

Brève histoire des associations soninkées en France

Avant les années 1960 on dénombrait des Soninkés parmi les soldats réformés des deux guerres mondiales dont une infime minorité seulement n'a pas été rapatriée. C'est surtout parmi les navigateurs qu'on dénombrait beaucoup de Soninkés qui étaient installés principalement dans les villes portuaires dont Marseille, Le Havre, Rouen, Dunkerque, etc.

A partir du milieu des années 1950, les premiers « travailleurs de terre » (*kamu dun goliniaghano*) commencent à s'installer dans la région parisienne. Ils ont été reçus par les jeunes navigateurs réformés après les cascades de faillites dans les transports maritimes.

Mais c'est surtout la loi de 1958 du Traité de Rome (de la Communauté Européenne) sur la libre circulation qui ouvre grandes les portes de l'Europe. Les Maghrébins surtout les Algériens sont les premiers à arriver massivement suivis des Soninkés et Toucouleurs de la région du fleuve Sénégal à partir de 1962-1964.

-De 1957 à 1966 : la formation de la « Caisse inter-villageoise »

Nous sommes au cœur des « Trente Glorieuses » avec une explosion de la production et de la consommation en Europe et dans les pays dit industrialisés. Le chômage est quasi inexistant, c'est la période de plein emploi...

Les parents et amis déjà installés en France envoient le billet du nouveau candidat au voyage. Les refoulements dans les ports et les aéroports étaient exceptionnels...

C'est la période que j'ai appelée de l' « immigration pendulaire libre » des Soninkés. Le projet migratoire était basé sur la *courte durée* en France suivi d'un long séjour au pays avant un nouveau voyage.

On peut dire que durant cette période, les Soninkés de plus en plus nombreux étaient entassés comme du bétail dans un habitat insalubre (« hôtels » meublés, usines désaffectées, etc.) principalement en Ile-de-France. On comptait peu de foyers africains modernes. Ils étaient regroupés autour des « Caisses inter-villageoises » d'entraide qui regroupaient plusieurs villages soninkés et pouvaient compter aussi des Toucouleurs ou d'autres ethnies minoritaires mélangés aux Soninkés. Cette « Caisse inter-villageoise » réservait les lits selon l'ordre d'arrivée des nouveaux migrants. La cuisine était réservée aux « esclaves » et la Caisse-cuisine était gérée par les plus âgés d'entre eux. Ce sont les jeunes esclaves qui faisaient la cuisine.

Cette « Caisse centrale » pluri-villageoise était chargée d'enterrer les morts et de rapatrier les malades mentaux, c'est elle qui supervisait la « Caisse-cuisine ». Un parent ou un ami

avaliseur de tout nouvel arrivant payait la caution du lit. Le repas était gratuit pour le nouveau venu avant qu'il ne trouve du travail de même que pour les chômeurs (peu nombreux à l'époque...). La « Caisse centrale » peut dans quelques cas, garantir le lit et se faire rembourser par la suite. C'est l'avaliseur qui, en principe, garantissait le lit, avançait les frais de déplacement et les repas pris hors du foyer avant le premier salaire de son protégé qui lui remboursera les frais avancés. A noter que ce sont les familles et les amis qui se chargeaient des billets de bateau ou d'avion des nouveaux migrants et garantissaient leur insertion dans les structures de la « Caisse centrale inter-villageoise » à laquelle ils sont eux-mêmes affiliés. Ensuite, c'est le parent ou de l'ami le plus proche du « Nouveau » qui le guidera au quotidien (appelé « Nouwo » en soninké, il est raillé au foyer pour ses déboires quotidiens dans le métro ou au travail).

Durant cette période, les nobles (hooro) et les aînés exerçaient un pouvoir sans partage sur la communauté soninkée rassemblée sans distinction de village d'origine en France.

-De 1966 à 1975 : la période du « mouvement pendulaire libre » (ou Noria)

C'est l'âge d'or des associations formées en France sur le modèle de l'organisation du village d'origine. Cette mutation est devenue possible parce que les Soninkés ont atteint une *masse critique* qui leur permet de réorganiser les structures des premières associations inter-villageoises mises en place. Ce vaste mouvement de séparation à l'amiable des villages soninkés et toucouleurs fut accompagné du mouvement tout aussi massif de rassemblement des ressortissants d'un même village autour d'une nouvelle « Caisse ». Les rares villages qui avaient peu de ressortissants en France sont restés attachés à leurs anciens alliés tout en ne conservant avec eux que l'organisation commune de la cuisine et la gestion des lits. Mais les villages s'accompagnaient de façon informelle dans les actes importants de la vie sociale.

C'est donc durant cette période que naquirent massivement ce que j'ai dénommé les « Associations Villageoises Soninké en France » (AVSF). Elles regroupent tous les ressortissants de sexe masculin du même village en France. Les chefs de village (hooro) et leurs marabouts (modini) sont placés à la tête de l'organisation, les artisans sont chargés des convocations (griots et geseru), et les esclaves de gérer la Caisse-cuisine et de faire la cuisine à des jours et des horaires réglementés. Les esclaves sont soumis aux chefs de village et aux marabouts et les cadets aux aînés. Un représentant du chef de village est nommé en France parmi les descendants des chefs de village. On l'appelle le « Chef de village » de France.

Le premier projet de la nouvelle « Caisse » pour célébrer et renforcer sa cristallisation et *la reproduction en miniature du village en France*, fut la construction de la Grande Mosquée du village. Pour réaliser ce projet hautement symbolique, on a ameuté les ressortissants du village résidant dans l'une des capitales en Afrique (Dakar, Bamako, et Nouakchott) pour y renforcer l'association des ressortissants du même village sur place. C'est en général une cellule spécifique chargée d'assurer la liaison avec les émigrés de France qui fut créée au sein de l'association villageoise de la capitale.

Ainsi, les associations villageoises de ces capitales serviront de relais pour recevoir et dédouaner le matériel envoyé par les immigrés de France. Ces associations issues des « chambres » des villages (*kompo-xoore*, plur.. *kompo-xooro*), qui existaient depuis la création de ces villes-capitales au début du XXe siècle, seront remises en relation avec le village d'origine selon de nouvelles modalités impulsées par leurs émigrés de France. C'est pourquoi je les ai appelées « structures images ⁶ » ainsi que celles créées au village autour du Chef de village au pays pour gérer l'aide venue de France.

Mais ce qui a rendu possible ce vaste mouvement de refondation de l'organisation inter-villageoise dans la seconde moitié des années 1960, c'est l'arrivée massive des jeunes ruraux appartenant au même village. C'est cet afflux massif qui mit fin à la « Caisse inter-villageoise ». Progressivement chaque village va regrouper ses ressortissants autour de sa propre « Caisse centrale du village » (*deben kesi* ou *deben fedde*). Cependant, aucun village ne va rompre brutalement les liens avec les villages « alliés » de la première période avec lesquels il se retrouve toujours dans les grandes cérémonies de la vie. L'immigration sahéenne dans cette période demeure encore essentiellement l'apanage des *jeunes travailleurs de sexe masculin*.

Cependant, la grande majorité des migrants soninkés et toucouleurs sont encore entassés dans l'habitat insalubre avec son cortège de maladies pulmonaires, d'accidents domestiques mortels surtout en hiver à cause des chauffages d'appoint et autres systèmes bricolés et/ou défectueux. Mais progressivement, les transferts s'effectuent vers des foyers de type nouveau un peu plus confortables et sécurisés avec des chambres individuels ou à plusieurs. Ces foyers sont érigés par des associations comme l'AFTAM⁷, SOUNDIATA⁸, LA SONACOTRA,⁹ l'AFRP¹⁰, etc. avec le soutien des fonds du FAS (Fonds d'Action Sociale) alloués à ceux qu'il appelle les « les amis de l'Afrique » entendez pour la plupart d'entre eux, les anciens de la « Coloniale ».

La nouvelle « Caisse centrale du village » continue à réserver et à distribuer les lits aux nouveaux venus. Elle gère par délégation les cotisations et l'organisation de la Caisse-cuisine. Toutes ses tâches sont héritées de l'ancienne « Caisse inter-villageoise ». Cependant, elle crée de nouvelles cotisations extraordinaires strictement destinées aux projets du village à commencer par celles nécessaires à la construction de la Grande Mosquée.

A partir de 1967, les foyers seront secoués par « des grèves des loyers » très dures qui prendront un relief tourbillonnant après mai 1968... Les jeunes soninkés seront enrôlés massivement dans les organisations d'extrême gauche impliquées dans l'alphabétisation dans les foyers et les manifestations de rue. L'objectif principal de ces organisations

⁶ Yaya SY *ibid.*, 1997.

⁷ Association pour la formation des travailleurs africains et malgaches.

⁸ Association pour le soutien, la dignité et l'unité dans l'accueil des travailleurs africains.

⁹ Société nationale de construction pour les travailleurs (Adoma)

¹⁰ Association des foyers de la région parisienne.

maoïstes, trotskistes, et autres révolutionnaires issus des groupuscules qui tenaient le pavé en mai-juin 1968, était de mobiliser la frange « la plus basse » donc « la plus opprimée » du prolétariat. Mais leur méconnaissance des forces sociales et des langues soninkée et pular, va conduire au recul de leur implantation dans les foyers africains. Par ailleurs, leurs méthodes de mobilisation ont abouti à des expulsions de leaders souvent choisis assez maladroitement (hors des catégories dominantes conservatrices) et qui furent de ce fait même, subtilement isolés des masses par les gérants ou les conseillers de l'ombre des marchands de sommeil, souvent issus de « la coloniale ... » C'est pourquoi entre les marchands de sommeil et une extrême gauche généreuse, mais inexpérimentée et parfois aventureuse, je continue à penser que cette histoire du « prolétariat africain » en France reste à écrire tant à l'usine que dans le foyer¹¹.

C'est dans cette période que les jeunes esclaves commenceront à mettre en cause certaines règles de l'organisation villageoise en particulier celles relatives aux tâches de la « Caisse-cuisine » qui leur étaient strictement réservées jusque là. Ces révoltes vont indirectement provoquer l'abandon de la cuisine de midi dans la semaine. En effet, ces repas étaient jadis assurés indirectement par la « Caisse centrale » du village qui ne garantit désormais à travers la « Caisse-cuisine¹² » que les repas du soir et du week-end.

Mais durant cette période, c'est la situation de la Caisse-cuisine qui a connu les plus grands bouleversements à la fin des années 1960 avec la révolte des jeunes descendants d'esclaves qui refusaient d'assumer seuls ce qu'ils appelaient « la corvée » de la cuisine. Ils finirent par obliger tous les jeunes ressortissants des villages de toutes les catégories sociales à participer à la « corvée » de la cuisine... Cette « mini-révolution égalitaire » en France se fit souvent dans la douleur voire dans le conflit larvé entre les groupes sociaux du village, mais le plus souvent, elle marqua plutôt la césure entre aînés et cadets... En effet, les aînés des descendants d'esclaves étaient souvent alliés aux hooro et modini pour conserver disent-ils souvent : l'« intégrité ancestrale du village... » Ce conflit était général, complexe et sa solution fut négociée selon les réalités de chaque « Caisse-cuisine » sous le contrôle vigilant des instances supérieures de l'AVSF.

Ce qui se passait en France avait désormais des répercussions au village d'origine et réciproquement, les événements du village étaient décortiqués et commentés en France au sein de l'AVSF. Grâce au téléphone, les villages n'étaient plus coupés du monde...

¹¹ Ibid. Yaya SY, 1997.

¹² Un ancien de Diawara (Yaya SY, 1997, p. 197) nous donne une idée des cotisations à la Caisse-cuisine dirigée par les « aînés esclaves » (komon xirisu) : « En 1962, on payait 15 francs par quinzaine ou 30 F par mois pour assurer les repas. Ensuite on est passé à 50F par quinzaine ou 100F/mois, puis à 125/250, enfin en 1993-1994 on est passé à 150F/300F. Des dépenses extra sont prévues pour les fêtes musulmanes où on fait tuer des moutons par le boucher fournisseur de viande de la Caisse-cuisine du village. Il a expliqué comment les jeunes nobles avaient été amenés à faire la cuisine.

Les grèves des loyers accompagnées par l'extrême gauche et l'installation des femmes restauratrices dans les foyers au début des années 1970, vont être les catalyseurs de ces révoltes des jeunes esclaves. L'arrivée des restauratrices en particulier, facilitera l'abandon des repas collectifs du midi durant les jours ouvrés.

Mais c'est la guerre du Kippour d'octobre 1973 qui aura des conséquences économiques insoupçonnées sur le projet migratoire initial des Sahéliens. En effet, la crise énergétique qu'elle a engendrée dans l'économie mondiale va bouleverser les flux migratoire Sud-Nord. Deux ans plus tard, elle sera à la source de l'arrêt brutal de la « migration pendulaire libre » mise en place par les Sahéliens.

Paradoxalement, c'est à la fin de cette période qu'on assista à l'expansion géographique totale de la migration soninkée aux trois pays du Sahel (Mali, Mauritanie, Sénégal) et à l'arrivée de plus en plus massive de jeunes urbains plus instruits.

Ainsi, le foyer africain en plus de ses propres contradictions, subissait de plein fouet les soubresauts de la société française en ébullition depuis 1968 en particulier les effets de la crise énergétique d'octobre 1973 qui se transformera en crise économique et sociale de longue durée.

Dès lors, le projet initial de « migration pendulaire » fut brutalement interrompu par la crise économique et les décisions unilatérales d'un gouvernement français autoritaire et fébrile peu soucieux d'une coopération équilibrée avec les Africains dans le domaine de la régulation des flux migratoires en particulier.

-De 1975 à 2014 : fragmentions et ouvertures

L'instauration unilatérale en 1975 par Valéry Giscard d'Estaing de la Carte de séjour juste un an après les élections présidentielles avec des modalités différentes selon chaque pays ou groupe de pays d'Afrique, a été le symbole indéniable du durcissement de la politique française. Elle marque l'inscription de la migration africaine dans la durée et aboutira au vote de la loi sur le regroupement familial dès l'année 1976. En effet, avec une carte de séjour (souvent de courte durée) et un travail devenu rare, on ne peut plus démissionner pour aller en Afrique pour une durée indéterminée et espérer retrouver son poste ou un autre immédiatement à son retour en France. Alors, si on ne peut pas se rendre au pays pour une longue durée (sous peine de perdre son emploi) autant faire venir femmes et enfants.

D'ailleurs, en Afrique aussi la crise s'accroît et des jeunes de plus en plus nombreux s'en vont pour l'Europe ou l'Amérique du Nord. La situation économique contrôlée par les multinationales n'a pas permis d'impulser des réinvestissements massifs et la formation de la jeunesse. La division internationale du travail cantonne les pays africains au rôle de

simples producteurs de matières premières. Matières premières dont les prix fluctuent au gré de marchés contrôlés par les acheteurs et en ce qui concerne l'Afrique, les rentes ne profitent qu'à une élite politique ultra minoritaire gangrénée par la corruption et peu soucieuse de l'intérêt général.

Dès lors, la réorganisation du projet migratoire soninké après tous ces bouleversements économiques, politiques et sociaux, aussi bien en Afrique qu'en France, se fera selon des modalités particulières au vu de la singularité de chaque famille et de chaque village au pays et en France.

Aux mouvements internes propres au foyer, il convient dorénavant d'ajouter la présence de plus en plus marquée des familles dans les HLM qui recevaient désormais beaucoup de nouveaux venus qu'elles envoyaient en foyer.... Une situation qui a contribué à la création dans les foyers de structures familiales pour soutenir leurs nouveaux venus et leurs chômeurs par une nouvelle « caisse-cuisine familiale » suite à la défaillance de la Caisse-centrale du village et de sa Caisse-cuisine pour assurer les deux repas des jours ouvrés en particulier. Notons que le petit déjeuner a toujours été au frais des amis et de la famille du nouveau venu depuis le début de l'immigration soninké.

Si la crise économique a créé de nouvelles solidarités villageoises, elle a paradoxalement lézardé certaines des anciennes. En revanche, durant cette période, nous assistons à l'éclosion de multiples structures que j'appelle associations villageoises de développement (AVD) dont les projets sont réalisés par le village et ses nouveaux partenaires. Parmi ces AVD signalons les coopératives agricoles de retour au pays (Lani-Mody, Sobokou, Jama-jigi), les associations reliées aux périmètres irrigués villageois de la SAED (PIV) au Sénégal, les GIE (groupements d'intérêts économiques), les comités jumelages, etc.

Ces nouvelles structures au sein des AVSF ont pignon sur rue tant en France (loi 1901) que dans les pays d'origine. Elles choisissent leurs partenaires en France et au pays selon les projets à réaliser.

C'est également pendant cette période que d'autres structures proprement villageoises vont se multiplier telles que les « regroupements-tontonghe » (achats de bœufs pour les fêtes musulmanes), les associations de quartiers, les coopératives d'achat et de distribution de denrées alimentaires au village d'origine à partir de la France.

Au niveau du foyer, c'est durant cette période que nous assistons au relâchement relatif de certaines des solidarités jadis assurées par la Caisse centrale de l'AVSF en particulier celles liées aux besoins de base comme la nourriture et le logement des nouveaux venus.

Concernant la société d'accueil, après sa victoire sur la Droite en mai 1981, la Gauche française supprime la loi Stoléru dès le 25 novembre. Le 21 septembre 1982, elle procède à la régularisation d'un grand nombre de clandestins sur des critères humanitaires, de travail ou de durée de séjour en France (environ 105 000). Elle leur offre une carte de séjour d'un

an renouvelable. Mais globalement, tant dans les relations de la France avec le continent africain qu'au niveau de l'intégration des immigrés africains, la Gauche n'a pas fondamentalement modifié les rapports de domination qui la lient aux Etats africains malgré la déclaration de F. Mitterrand à La Baule le 20 juin 1990 lors de la Conférence des chefs d'Etats de la Françafrique sur « la démocratie et le multipartisme » en Afrique francophone.

Mais la loi Pasqua du 03-06-1993 sur l'immigration et la nationalité, s'inspirant du principe scélérat et mystificateur que « la France ne veut plus être un pays d'immigration » et qu' « elle tendra vers l'immigration zéro », viendra conforter la stigmatisation des immigrés présentés ainsi comme « la source de toutes nos difficultés » selon M. Pierre Louis Rémy indigné, qui a du coup, démissionné de son poste de Président de l'Office des Migrations Internationales (OMI).

C'est à partir des années 1990 que nous assistons à l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes nés en France. Le foyer africain sera perçu par ces jeunes à travers un prisme inédit, différent de celui de leurs parents. Le terme « foyer-man » désignera affectueusement le migrant soninké directement venu du village, qui habite au foyer et se promène en ville en Djellaba avec une veste et un manteau dessus, des chaussettes en laine aux pieds avec des babouches et son chapelet à la main...

Les Gens des foyers sont restés longtemps hostiles à ceux qui faisaient venir leurs épouses et leurs enfants car ils soutenaient que les anciens y étaient farouchement opposés estimant que « la femme qui émigre emporte la maison avec elle à l'étranger... ». Les habitants des cités arguaient de leur côté que c'est par jalousie que les habitants des foyers les stigmatisent ainsi que leurs femmes et leurs enfants. Pourtant, les Soninkés qui vivaient dans les HLM passaient leurs fins de semaines au foyer dans les réunions ou des rencontres de villages ou de familles.

Cette opposition foyer-HLM n'est plus de mise depuis la fin des années 1990.

Pour en revenir à la migration soninkée dans le foyer, dès le début des années 1970 dans certains villages la « Caisse centrale du village » avait déjà commencé à abandonner en partie la gestion de la « Caisse-cuisine » qui ne prenait plus en charge que les repas du soir, des week-ends et des jours fériés. A la fin des années 1970, elle finira par abandonner la cuisine du soir pour ne conserver que celle des week-ends, des jours fériés et des fêtes musulmanes dans les années 1980.

Dans d'autres villages, l'organisation de la Caisse-cuisine est tout simplement abandonnée dans les années 1980-1990. Malgré ces abandons parfois spectaculaires, les conflits autour de l'organisation de la Caisse-cuisine ont été pendant longtemps un indicateur précieux des luttes sociales dont elle mettait en relief les non-dits mais surtout les enjeux entre les dominants et les dominés des systèmes traditionnels. Certains jeunes esclaves allant jusqu'à aborder frontalement, voire à prôner l'abandon des critères villageois de désignation des responsables dans toutes instances du village... Ils exigeaient ainsi explicitement dans

certain cas, le principe de « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ». Ce sont là des signes indéniables de la présence de jeunes soninkés lettrés (et de souche dite servile) dans les foyers africains... La situation était loin d'être homogène mais dans la plupart des cas, les anciens chefs de villages ont conservé leurs prérogatives de maîtres du jeu social après ces conflits.

Néanmoins, les luttes internes ne cessèrent pas pour autant, à partir du début des années 1990, les AVSF ainsi que les nouvelles structures qui lui sont plus ou moins rattachées seront prises d'assaut par les descendants d'esclaves, les femmes et une nouvelle génération de jeunes instruits nés France ou venus du pays. C'est dans cette période que l'AVSF fera sa mutation passant d'une organisation « tacite » unie et unique du village avec des structures fondées sur les « traditions » et les anciennes hiérarchies villageoises à une structure en partie modernisée où les rôles et les statuts sont négociés sur la base des compétences acquises à l'école ou au travail.

Mais ces demandes réitérées de modernisation des structures, explicites chez les jeunes et plus implicites chez les femmes, ont-elles atténué, ou ébranlé les hiérarchies et les pouvoirs anciens dans les AVSF ? C'est la question centrale qui se posait à l'époque de leur création et qui ne me semble pas avoir trouvé une réponse adéquate, unique et générale.

Cependant, vis-à-vis de l'extérieur, la modernisation partielle et la multiplication de ses structures ont permis à l'AVSF de forger des liens de coopération et de solidarité avec ses propres AVD ainsi qu'avec les autres associations du tissu urbain telles que les ONG ou avec les municipalités à travers de nombreux projets de jumelage.

L'AVSF a souvent fini par déléguer quelques responsabilités à certaines de ses instances qu'elle jugeait à tort ou à raison comme « subalternes » aux jeunes et aux femmes du village avec parfois des dirigeants issus des classes serviles, des artisans et autres dépendants du village...

Mais il devient de plus en plus évident pour tous que les projets de développement en direction des villages d'origine et les problèmes *d'intégration* des immigrés et de leurs familles dans la société française sont devenus inséparables. Mais sont-ils aujourd'hui encore également pris en compte et mis sur la balance avec la même attention par l'AVSF ?

En d'autres termes, avec la fin de l' « immigration pendulaire » et l'inscription dans la durée de l'immigration africaine, l'AVSF a-t-elle réellement pris en compte les changements stratégiques liés à la l'appartenance des Soninkés à « la double spatialité » ? Les associations villageoises de Développement (AVD) devenues les représentantes extérieures des AVSF, ont-elles octroyé une place de choix aux familles et aux jeunes nés en France ? La tâche dévolue aux AVD qui oeuvrent au sein de chaque AVSF et en son nom prioritairement en direction des pays d'origine n'occulte-t-elle pas l'indispensable travail d'intégration en direction des familles vivant dans les quartiers ?

Par ailleurs, les AVSF ont-elles assuré l'intégration harmonieuse en leur propre sein des jeunes dont les parents sont originaires du village ? Quelles pourraient être les conséquences d'un manquement éventuel à cette tâche de brassage générationnel et de réorientation stratégique des AVSF ?

Aujourd'hui en France, en 2014, les Africains de l'Ouest et en particulier les Soninkés sont regroupés dans plusieurs types d'organisations pouvant inclure les ressortissants d'un même village, d'une même région, d'un même pays ou de plusieurs pays africains. Quelle est l'efficacité de cette diversité des formes d'associations et de cette transversalité s'étendant aux femmes africaines et aux jeunes nés en France voire à d'autres pays africains et francophones à partir des années 1990 ? Qu'est devenue l'AVSF classique ? Quels sont les forces sociales qui la transforment et vers quels changements ?

Actuellement, les femmes et les jeunes vivant majoritairement hors des foyers africains, sont soucieux de leur émancipation des anciennes organisations circonscrites aux seuls villages d'origine et qui demeurent encore essentiellement tournées vers la réalisation de projets de développement dans les pays d'origine. D'ailleurs avant même l'arrivée massive des femmes soninkées dans les quartiers au cours des années 1980, les premières femmes sahéliennes avaient déjà constitué des embryons d'organisations ouvertes dépassant le seul cadre villageois.

Mais, de plus en plus, une synergie se crée entre toutes les organisations des migrants d'Afrique Noire en France qui se battent pour s'articuler entre elles et aux autres associations du tissu urbain, aux services sociaux, aux municipalités, voire aux associations des originaires des DOM-TOM et aux partis politiques. Ceux qui contrôlaient les AVSF vont-ils s'opposer ou accompagner ce vaste mouvement qui s'esquisse ?

Ce mouvement partenarial transversal irréversible et de plus en plus large, doit pourtant être amplifié pour approfondir *le mieux vivre ensemble en France* et repenser l'aide au développement de l'Afrique.

En tout cas, ni les aides individuelles aux familles, ni les aides au développement des villages d'origine ne seront plus jamais prises en charge de la même manière par les nouvelles générations. Les structures nouvelles mises en chantier ne pourront plus fonctionner comme avant dans leurs relations avec les pays d'origine et face à la problématique d'une *intégration active*¹³ des Subsahariens dans une France multiculturelle. En plus de la devise formelle de la République (qu'il faut traduire en actes), la reconnaissance réciproque et le respect de la différence seront les fondements de cette France multiculturelle.

¹³ Je pense qu'une *intégration active* implique la participation totale des minorités à la vie de la Nation : travail, consommation, vie politique, sociale et culturelle, etc. C'est un long processus qui se déroule dans le respect des différences hors de tout principe d'assimilation théorique, aveugle et dépassé. Le chantier de *l'intégration active* dépasse la temporalité des majorités politiques (souvent armées d'un projet à courte vue et à court terme sur les banlieues dont le sort est réglé sans aucune concertation sérieuse avec les intéressés).

-Le cas des immigrés rentrés au pays pour fonder une coopérative agricole

Avant même le vote de la loi du « million de Stoléru » relative à l'« Aide publique à la réinsertion des travailleurs étrangers majeurs dans leur pays d'origine » en 1977¹⁴, dans certaines associations de travailleurs africains, les militants avaient pris conscience que l'immigration massive n'était pas une solution viable et globale aux maux des sociétés sahéliennes et de leur jeunesse. Ils militaient déjà pour un retour sur la base du volontariat après une formation dans le domaine de l'agriculture. Dès lors, au lieu de réclamer l'aide financière individuelle au retour, leurs associations décident de former leurs membres dans différents métiers de l'agriculture et de retourner au pays fonder des coopératives agricoles.

Ils étaient soutenus par des associations et/ou des ONG françaises avant et après leur retour au pays. Mais une fois sur place, ils ont été confrontés aux lourdeurs administratives et à la corruption généralisée.

Cette « Circulaire » d'aide au retour, bien que contestée dans sa légalité persistera sous différentes formes jusqu'aux années 2000. L'ACTAF¹⁵ fut l'une des pionnières du retour au pays avec la fondation du groupe de Somankidi-Koura (au Mali). Elle fut suivie par plusieurs autres formations dont Lani-Modi, Jama-jiggi de Jomboxo-Maréna, Sobokou, etc. Ces groupes ont choisi l'aide collective à la formation en lieu et place du « million de Stoléru ». D'autres immigrés choisirent de prendre les 10 000 F d'aide individuelle en rendant leur carte de séjour. Cependant, peu de travailleurs, même au chômage, acceptèrent de rendre leur carte de séjour en contrepartie d'une aide jugée dérisoire.

¹⁴ Note d'information (circulaire) de Lionel Stoléru qui incite au départ volontaire des travailleurs immigrés en mettant en place un dispositif financier de 10 000 F d'aide au retour.

¹⁵ Association culturelle des travailleurs africains en France.

Les Soninkés en filigrane dans les dénombrements des différents services statistiques en France

Les sources de dénombrement des immigrés et des étrangers en France sont nombreuses, elles vont de l'INSEE, à l'INED, en passant par le Ministère de l'Intérieur, l'Office des Migrations Internationales, le Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration, ou encore le Ministère des Affaires Etrangères et le Fonds d'Action Sociale (FAS), etc.

Il n'en demeure pas moins que les résultats des enquêtes de toutes ces institutions sont plus ou moins biaisés par la présence des immigrés clandestins divisés en plusieurs sous-groupes estimés avec plus ou moins de précision. Par ailleurs, les chiffres officiels des soldes migratoires du Ministère de l'intérieur sont eux-mêmes faussés par les départs définitifs du territoire qui ne sont pas tous comptabilisés en temps réel...

Dans ma thèse¹⁶, j'ai fourni des estimations « critiques » des différentes populations africaines en France avec une analyse et une estimation serrées de la proportion des immigrés Soninkés dans l'ensemble jusqu'en 1997.

-Africains, Maliens, Mauritaniens et Sénégalais en chiffres

Au début des années 1970, 85 % des Africains de l'Île de France étaient des Sahéliens, 64 % étaient des Soninkés, 15 % des Toucouleurs et le reste de l'Afrique Noire ne représentait que 21 %. De 1982 à 1990 nous assistons à un net infléchissement de la proportion des Sahéliens au profit du Golfe de Guinée, de l'Ex-Zaïre (actuel RDC) et de la Côte d'Ivoire. Ainsi, selon l'INSEE les Africains originaires des pays autrefois sous domination française passent de 127 332 en 1982 à 178 133 en 1990 soit près de 40 % d'augmentation. Tandis que ceux provenant des autres pays d'Afrique passent de 24 912 à 57 239 soit plus du double. Le total marquant une augmentation de 54,6 %.

Le nombre total des immigrés africains en provenance du Sud du Sahara étant de 249 372.

Pour l'ensemble de ces immigrés subsahariens et de leurs familles, l'INSEE recense 120 592 ménages et 472 732 personnes.

Toujours pour l'année 1990, l'INSEE donne le chiffre de 20 700 ressortissants des pays francophones vivant en foyer dont 900 femmes.

Répartition géographique : principales régions de résidence des Africains issus des ex-colonies françaises (au-delà de 2 %)

Année 1990 (Chiffres INSEE)

Je donne ici à titre indicatif la répartition géographique des ressortissants d'Afrique au Sud du Sahara issus des ex-colonies françaises en 1990¹⁷. Malgré les changements survenus depuis ce recensement dans la composition

¹⁶ Ibid., Y. SY, 1997.

sociodémographique des Africains, en particulier dans la nationalité (naturalisations, jeunes nés en France), la féminisation, et le rejet hors de Paris des populations défavorisées, on peut toujours considérer ces espaces comme des lieux privilégiés d'habitat et de travail des Africains francophones.

Population totale considérée : 176 745 immigrés issus des ex-colonies françaises dont 72 970 femmes.

Région Île-de-France	113 599	(64,27 %)
Paris Intra-muros	28 308	(16,01 %)
Seine Saint-Denis	28 069	(15,88 %)
Le Val-de-Marne	12 147	(6,87 %)
Les Hauts-de-Seine	11 066	(6,26 %)
Le Val d'Oise	10 745	(6,07 %)
Les Yvelines	10 233	(5,78 %)
L'Essonne	7 107	(4,02 %)
La Normandie	8 813	(4,98 %)
(dont le département 76 avec 3, 51 % du total de la Normandie (3,51/ 4,98 %))		
Rhône-Alpes	8 475	(4,79 %)
La Région PACA	7 256	(4,10)
Le Nord-Pas-de-Calais	4 116	(2,32 %)

Selon l'INSEE, en 1990 l'Île-de-France totalise 113 599 ressortissants africains des ex-colonies françaises dont les principales « grappes » se trouvent

-A Paris intra-muros dans les XVIII, XIXe, XXe, XIe, XIIIe et XIVe arrondissements.

-Hors de Paris on retrouve les Africains à Saint-Denis, Aubervilliers, Pierrefitte-sur-Seine, Pantin, Montreuil, Sarcelles, Garges-Lès-Gonesse, Sevran, Aulnay, Evry, Elboeuf, Creil, Cergy, Rouen, le Havre, Montbéliard, Blois, Orléans, Compiègne, Emerainville, Mantes-la-Jolie, Meaux, Trappes, Amiens, etc.

Répartition selon l'âge des ressortissants des pays francophones en 1990

Âge	0 à 14 ans	15 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 54 ans	+ de 54 ans
%	30 %	21 %	32 %	14,9 %	2,5 %

Nous avons 82,6 % de la population en dessous de 35 ans en 1990.

¹⁷ Cf. Yaya SY, *ibid.*, 1997, pp.336 à 341, détail des recensements des Africains de 1968 à 1990.

Cependant, à partir des années 1990 on assiste déjà à un bouleversement de la pyramide âges avec un vieillissement progressif de la population des foyers mais à un rajeunissement et une féminisation de la population totale des ressortissants de l’Afrique subsaharienne. De même, le nombre de diplômés parmi les nouveaux immigrés ou les enfants nés en France ne cesse de croître.

En 2008, l’INSSE affiche pour les immigrés issus de l’Afrique subsaharienne un chiffre de 669 000 et 570 000 jeunes de la 2^e génération ; soit un total de 1 239 000 personnes. Il exclut la 3^e génération et suivantes ainsi que les immigrés illégaux.

En 2010, selon l’INSEE les immigrés de l’Afrique subsaharienne étaient de 719 157. Ils représentaient 12 % de l’ensemble des immigrés en France¹⁸. Depuis cette date, environ 41154 entrées sont comptabilisées chaque année dont 80 % en provenance des anciennes colonies françaises et 20 % des autres pays de l’Afrique subsaharienne.

La part de l’immigration clandestine étant aléatoire et conjoncturelle, il serait hasardeux de l’évaluer sans balises sérieuses (Maidier Couillet pour « le Projet Parcours » estime leur proportion à 10 % des migrants » africains).

Hormis les clandestins et les sorties non comptabilisées et en supposant les entrées relativement stables, on peut estimer aujourd’hui cette population globale de l’immigration subsaharienne recensée à un peu moins de 833 000 (le solde migratoire net entre les entrées enregistrées et les sorties étant inconnu). Si on y ajoute les clandestins on peut supposer que les sorties sont compensées. L’augmentation des enfants dits de seconde génération de 2008 à la fin de l’année 2013 nous est inconnue.

Parmi les Africains, on dénombre un taux de chômage élevé (80 % d’actifs contre 88 % pour les non immigrés, mais plus élevé que pour l’ensemble des immigrés 76 %). Mais les Africains sont désormais plus qualifiés que la population non immigrée 42 % de bacheliers et 27 % de diplômés du supérieur contre respectivement 37 % et 23 % pour la population non immigrée selon le « Projet Parcours Working Paper 9 du Centre Populations et Développement (CEPED).

Nombre d’immigrés maliens, mauritaniens et sénégalais selon l’INSEE.

	1982	1990	1999	2005	2008
Mali	24 248	37 693	36 091	57 000	58 320
Sénégal	32 336	43 692	38 956	48 000	-
Mauritanie	5232	6632	-	-	-

¹⁸ Ce pourcentage a varié ainsi : 1962 / 0,7 % -1968 /1,4 % -1975 /2,4 % -1982 /4,3 % -1990 /6,6 % -2010 /12 %

NB /Le nombre de Maliens est souvent considéré comme sous estimé par l'INSEE, variant selon d'autres sources du simple à plus du double.

Mais on peut sans trop de risque de se tromper estimer la population immigrée des trois pays (y compris les clandestins) entre 116 000 et 126 000 immigrés (*hypothèse basse* compte tenu de la sous estimation du nombre d'immigrés maliens). De même dans la population des migrants sahéliens, la part des immigrés soninkés étant très élevée, on peut l'estimer en *hypothèse basse* à la moitié de cette population malgré la dispersion géographique et ethnique des nouveaux immigrés en provenance de ces pays. La part des seconde et troisième générations nous est inconnue.

Cependant, en 2008 l'INSEE a estimé la proportion de la seconde génération des Africains nés en France à environ 85 % de la première génération d'immigrés. L'application par extrapolation de ce coefficient (.85) pourra nous donner un ordre de grandeur des deux générations en 2010. Mais compte tenu des tendances globales de l'évolution démographique de ces populations (naissance, vieillissement, nouveaux clandestins, féminisation et sexe ratio, etc.) on ne pourra pas appliquer ce coefficient au-delà de 2010 sous peine d'annuler l'effet de pertinence minimum requise. En un mot, faute de connaître les chiffres annuels réels, les approximations par extrapolation seront de moins en moins fiables avec la durée.

Dans le même ordre d'idées, pour 2008 on peut estimer les chiffres de la « seconde génération » de Soninkés en utilisant le même coefficient (.85) mais on accumulerait les erreurs et les difficultés compte tenu de l'élasticité du nombre d'immigrés maliens et de l'évaluation tout aussi difficile des Gambiens et des Mauritaniens.

Les chiffres obtenus par extrapolation sont très aléatoires pour constituer un dénombrement à fourchette d'erreur serrée donc acceptable et proche de la réalité. Par ailleurs, si le dénombrement ethnique est interdit en France, on ferait tout aussi bien de procéder à la suppression officielle du dénombrement des « seconde et troisième générations » des populations venues des anciennes colonies. Ce ne sont en fait que des dénombremens ethniques déguisés.

Cela aiderait à faire de ces Français dont les parents ont choisi de vivre en France des Français à part entière comme tous les autres... On peut dire que ce sont les pratiques des organismes d'Etat qui perpétuent les discriminations sans intention de les produire... Il serait donc souhaitable de supprimer certaines de ces catégories statistiques comme la « seconde génération » voire même celle de « Français par acquisition » car ces derniers sont de surcroît dénombrés avec les immigrés... même s'ils sont dénombrés à part dans d'autres tableaux statistiques de l'INSEE.

On notera que la Mauritanie qui se détache progressivement des Etats subsahariens au plan international pour se réclamer du Maghreb, a tendance à voir disparaître ses ressortissants des « radars » des instituts de sondage français...

En guise de conclusion

Quelle est la situation des associations soninkées en France en janvier 2014 ?

-Au plan démographique économique et social

De 1960 à 2014 la situation de la communauté soninkée de France a beaucoup évolué. Même si la part des migrants soninkés issus des pays du Sahel baisse relativement par rapport à la population totale des immigrés subsahariens, elle reste proportionnellement importante. La composition de cette population a beaucoup évolué avec un *sexe ratio* équilibré, une proportion de jeunes de moins de 25 ans en nette augmentation de même que la part des retraités de 60 ans et plus (vieillessement de la première génération).

-Le poids démographique relatif des habitants des foyers par rapport à la population totale de la communauté soninkée a baissé. Les caractéristiques démographiques de cette population vivant dans les foyers ont beaucoup changé. La quasi totalité de la population « masculine et célibataire » des années soixante est allée à la retraite. Peu d'entre eux continuent à vivre en foyer après leur cessation d'activité.

Les jeunes arrivés des villages et des milieux urbains sont certes « célibataires » mais beaucoup plus instruits que leurs aînés et d'autant moins *formatés* aux « contraintes traditionnelles » de la vie dans un village soninké... Ils sont par conséquent plus individualistes, et le relâchement relatif des contraintes communautaires dans le foyer ne semble nullement leur déplaire, malgré les difficultés induites.

En effet, l'entraide dans les foyers relève désormais des liens familiaux, amicaux ou de proximité pour les ressortissants de certains villages. D'autres AVSF, plus rares, ont maintenu les « Caisnes-cuisine » soit pour le soir, soit pour les fins de semaines. Les garanties des lits par les AVSF pour ses membres cotisants ont pratiquement disparu. Les lits sont gérés individuellement et cédés aux parents ou aux connaissances.

-Les habitants des cités sont devenus plus nombreux que les habitants des foyers qu'ils appellent par dérision « foyer-man »...) Les femmes, plus nombreuses qu'auparavant, sont devenues plus autonomes et défendent leurs droits que certains hommes voudraient bien maintenir au même niveau qu'au pays, voire qu'au village d'origine...

Après la fermeture des frontières à l'immigration de travail en 1974 et l'instauration de la carte de séjour en 1975, la loi sur le regroupement familial fut votée en 1976 et les Africains étaient obligés d'amener femmes et enfants dans des conditions de logement difficiles. Les enfants naissent dans des logements exigus et inadaptés aux conditions culturelles et démographiques des Soninkés. C'est dans ces circonstances qu'au début des années 1990 les familles africaines deviendront « visibles » et stigmatisées par certains hommes politiques de droite et une certaine presse voyeuriste, sous le « regard mou » de la gauche... Les difficultés rencontrées à l'école par les enfants africains, liées essentiellement aux conditions de logement, à leur origine de classe, de pays, voire de couleur de peau, les mèneront massivement sur les bancs des LEP et des centres de formation courte de type apprentissage et CAP.

Alors, les jeunes contrairement aux anciens, seront majoritairement tournés vers leurs problèmes d'intégration dans une société paternaliste qui veut les régenter et les reléguer à la place occupée par leurs « pères » et qu'ils contestent en dehors de toute revendication politique circonscrite (émeutes des banlieues du 25 octobre au 15 novembre 2005). Leurs problèmes se résument en quelques mots ou maux : ZEP, Chômage, insécurité, ghettoïsation, et difficultés d'accéder par eux-mêmes à une analyse politique claire de leurs difficultés.

Comment renforcer les solidarités ?

L'aide au village et au pays d'origine est contrebalancée dorénavant par les dépenses familiales en France. Les jeunes qui ont commencé une activité professionnelle ne pourront plus aider les familles restées dans les villages comme le faisaient jadis les habitants « célibataires » des foyers. Les raisons en sont multiples, cependant, c'est une vraie révolution qui s'opère sous nos yeux et dont on n'a pas toujours conscience des retombées dans les villages d'origine où l'idée d'Eldorado persiste toujours dans les imaginaires...

-Le foyer comme repère spatial de la communauté soninkée

Les solidarités à l'intérieur des foyers se sont radicalement transformées. Les associations villageoises soninkées (AVSF) sont peu suivies avec conviction par les jeunes qui n'ont pas grandi au village pour la plupart. Elles continuent cependant d'envoyer les corps des défunts au pays, mais interviennent de moins en moins directement dans les affaires intérieures des foyers (pour réserver des lits aux nouveaux ressortissants du village ou participer à la « Caisse-cuisine », ou pour régler les conflits, etc.).

Autour des AVSF, les ressortissants de certains villages, surtout les femmes et les hommes nés au village ou y ayant grandi, continuent néanmoins de se retrouver toujours au « foyer du village » (où vivaient et vivent encore peut-être les chefs traditionnels) à l'occasion des décès et des événements heureux (baptêmes, mariages, fêtes musulmanes, etc.).

Le foyer demeure encore un lieu symbolique de rassemblement, mais les difficultés de réunir des communautés villageoises de plus en plus nombreuses dans les chambres exiguës des foyers, posent des problèmes qu'il faut rapidement résoudre par exemple en mutualisant les moyens de plusieurs villages pour louer de grandes salles de fêtes.

-Les jeunes nés en France

Quant aux jeunes issus du même village (département, région ou pays) nés en France ou au pays, ils s'organisent de façon autonome en gardant souvent des liens forts avec les AVSF et les AVD. Dans leurs organisations (fondées sur la loi 1901), les décisions se prennent de façon plus égalitaire et plus démocratique que dans les anciennes structures des AVSF. Ils agissent souvent au nom de leur village et tissent des liens avec certaines ONG et municipalités dans le cadre de projets ciblés de développement villageois, ou dans le cadre des jumelages.

Les associations de jeunes peinent néanmoins à provoquer une révolution des mentalités à cause des anciennes hiérarchies et catégories villageoises d'ailleurs plus persistantes dans le foyer que dans le village en Afrique...

-Les moyens de communication communautaires

Pendant longtemps, la radio de l'APS (Paris Fréquence Plurielle) et son local de Saint-Denis ont été les phares et les points de convergence et d'échange de la communauté soninkée.

La radio rurale de Kayes de son côté a depuis les années 1980, lancé l'idée de rassemblement autour de l'histoire et de la culture des peuples du Sahel en particulier les Soninkés.

Quand le site Soninkara.com fit son apparition sur le Net dans les années 1990, ce fut une véritable révolution copernicienne. Il s'est doté récemment d'une radio sur la toile pour relayer l'action du site en facilitant les échanges avec les auditeurs. D'autres radios comme les radio-jiida de Bakel et Dakar firent écho à la radio rurale de Kayes.

Actuellement pour le département de Bakel, Bakelinfo.com contribue aux échanges au niveau départemental.

Toutes ces radios et ces sites sont dorénavant tous consultables sur le Net. On assiste donc non seulement à la généralisation des échanges intracommunautaires, mais à une mise en relation avec le monde qui nous entoure par une multitude d'associations dynamiques qui les animent.

Face à une mondialisation tous azimuts, la communauté soninkée n'est donc pas en reste, cependant, elle doit renforcer et enrichir la qualité de ses échanges avec les sociétés globales africaines et française. Elle doit concrètement relier la problématique de son intégration dans des cadres associatifs et politiques plus vastes pour lutter contre toutes les intolérances à l'endroit de toutes les minorités et contre le racisme *spécifique invisible* dont sont victimes les Nègres du monde entier. Un racisme généré par l'esprit colonial paternaliste, fruit de notre histoire commune avec l'Europe et l'Amérique. C'est pourquoi nous réaffirmons notre attachement indéfectible au principe universel que tous les hommes naissent libres et égaux en droit.

-Renforcer les liens avec les autres Africains, les Antillais et tous les Français désireux de construire une France multiculturelle.

De la seconde moitié des années 1950 au début de cette année 2014, le chemin parcouru par la communauté soninkée de France est très important. Les défis à relever et les embûches restent encore nombreux. Ainsi, les problèmes complexes liés à la *double appartenance* spatio-culturelle voire nationale doivent être pensés et gérés avec beaucoup d'objectivité, de compréhension et de tolérance. La lutte pour le « respect » des jeunes par la société française doit être comprise et soutenue par tous les hommes de bonne volonté. C'est une lutte pour l'application *au quotidien* et sans arrière-pensées coloniales d'actes fondés sur les valeurs de la République, valeurs souvent bafouées par certains hommes politiques et quelques intellectuels formatés aux représentations et constructions imaginaires d'une altérité évolutionniste et d'un darwinisme mal assimilés, sources parmi bien d'autres de la hiérarchisation de l'humanité par les systèmes coloniaux.

Ce combat implique cependant une *réconciliation historique* entre Africains et Antillais chère à Césaire et Fanon sur le terrain de l'action collective dans des associations mixtes et des partis politiques engagés. Elle implique aussi de la part des ressortissants des anciennes colonies, une remise en cause radicale des représentations et imaginaires qui étaient leurs dans la période coloniale et après. Il faut connaître ce passé pour ériger des projets qui le dépassent sans pour autant tenter de l'oublier ou de l'occulter.

A la devise de la République Liberté, égalité, fraternité, nous ajoutons *respect de nos différences* ; nous ne demandons ni plus ni moins. C'est la *voie de la catharsis historique, sociale et psychologique* car seul le respect au quotidien de ces valeurs cardinales républicaines conduira à la reconnaissance de la *dignité humaine* en chacun et par conséquent à la paix et à l'harmonie sociales.

Yaya Sy (anthropologue et professeur de Lettres/Histoire à la retraite).

I) Les étapes de la présence des Soninkés en France

1°) Soldats, navigateurs

2°) Les « travailleurs de terre » ou d'«en haut »

- a) Les premiers regroupements autour des caisses inter-villageoises
(dans les « meublés » et les « vieilles usines »).
- b) La naissance des caisses villageoises en France
(dans les meublés et les foyers)
- c) Les autres structures du village en France
 - la caisse-cuisine
 - La réservation des lits
 - Les caisses familiales
- d) Les réalisations des structures « traditionnelles »
 - La « Grande mosquée » comme symbole de l'unité villageoise
 - Les magasins collectifs d'alimentation, les pirogues villageoises

III) La Crise et la fin de la « Noria »

1°) Les effets immédiats de la crise énergétique

- a) La « Carte de séjour » a-t-elle remis en cause le Projet migratoire soninké
- b) Le regroupement familial
- c) La naissance des associations de femmes dans les banlieues
- d) Le foyer contre l'HLM ?
- e) La naissance et les projets des Associations Villageoises de Développement (AVD) et des GIE

1°) La création de structures-images et de relais au pays d'origine

2°) -Les réalisations des AVD :

- Les écoles et les centres de santé, les bornes fontaines

f) Quand les collectivités s'intéressent au développement des

villages africains

- g) La création des GIE fonctionnant au pays d'origine
- h) Les retour sur la base de projets agricoles collectifs

IV) SE TOURNER VERS LE PAYS D'ORIGINE OU D'ACCEUIL ?

1°) Vers la modernisation et l'élargissement des structures associatives en France ?

- a) Les regroupements d'associations villageoises et africaines (après le regroupement familial et l'installation dans les HLM)
- b) Les articulations des associations villageoises avec les ONG et les villes françaises
- c) Les articulations aux associations africaines et noires
- d) Les articulations aux associations des droits de l'Homme
- e) Les liens avec les partis politiques français et africains

8 °) Bilan et perspectives :

Conclusion générale